

la substance de l'accusation. Si la seconde pesée donnait plus que la première, il était déclaré coupable, innocent dans le cas contraire. Si toutes deux donnaient le même résultat, on plaçait une troisième fois l'accusé sur la balance et, alors, disent les textes, il s'est toujours produit une différence.

Celle par le feu. L'accusé marchait pieds nus sur des charbons ardents, et il lui fallait, pour être absous, ne pas avoir de brûlure apparente.

Par l'eau. L'accusé devait rester la tête sous l'eau et tenant le pied d'un Brahmane le temps qu'un homme mettait à parcourir une certaine distance. Si la tête sortait de l'eau auparavant, la condamnation était acquise.

Il y avait encore les épreuves connues du poison, de l'huile bouillante et une dernière assez curieuse, dite épreuve de la statue. On fabriquait deux statues, l'une en argent, représentant le génie de la Justice, l'autre en terre, représentant le génie de l'Injustice ; ou bien on peignait sur de l'étoffe blanche l'image de la première divinité, celle de l'autre sur de l'étoffe noire. On enveloppait les statues ou les peintures de façon à les rendre semblables de forme et de poids, et on les jetait dans un grand vase. Si l'accusé amenait l'effigie du génie de la Justice, son innocence était proclamée.

La supériorité du Brahme se trouve consacrée par la loi positive comme par la loi morale. On lui inflige une tonsure ignominieuse et le bannissement dans les cas où les autres castes sont punies de mort. Le trésor qu'il trouve lui appartient en entier, tandis que le roi qui en trouve un ne peut en garder que la moitié, l'autre moitié devant être comptée aux Brahmes.

« Les prisons, dit Manou, doivent être placées sur la voie publique, afin que les criminels affligés et hideux soient exposés aux regards de tous ».

Au nombre des peines figurait l'amende, la prison, les marques ignominieuses, l'amputation d'un ou plusieurs membres, la torture et la mort. Un homme de basse naissance était privé du membre dont il s'était servi pour frapper un supérieur. Le voleur perdait aussi le membre dont il s'était servi pour nuire aux gens, quel qu'il fût. Ce n'est pas sans étonnement que j'ai trouvé une certaine